

BULLETIN MUNICIPAL

Sainte-Croix-Vallée-Française



**Y'a d'la joie, bonjour,
bonjour les majorettes !**

ÉDITORIAL

En 2015, la fureur des armes et de la haine aura semé la stupeur, la consternation et le malheur. Notre solidarité et notre affection vont vers tous ceux qui, à Paris comme à Ajaccio, ont été touchés par cette violence. Nous condamnons ceux qui méprisent les grands principes de notre République et en particulier son exigence de fraternité.

Ici, à Sainte-Croix-Vallée-Française, en votre nom, vos élus sont et resteront fidèles à ces principes mais aussi à la mémoire, à l'histoire du pays et à sa tradition d'accueil.

Nous continuerons de nous opposer au petit nombre de ceux qui, au mépris d'eux-mêmes, veulent par principe faire de l'étranger un coupable. Nous demanderons à chacun de participer selon ses moyens au maintien des services qui nous permettent de bien vivre ensemble ici. Nous n'attendrons pas de « reconnaître le bonheur au bruit qu'il fait quand il s'en va ».*

En 2016, nous ferons tout ce qui est possible pour que nos écoles demeurent, pour que nos commerces survivent, pour que nos services publics cessent de se réduire, pour que nos agriculteurs et nos artisans puissent se développer et enfin, pour que les plus jeunes puissent trouver ici l'envie et les moyens de bien vivre avec nous. Nous ne le ferons pas sans vous ! En 2015, nous avons réalisé de nombreux chantiers et engagé des études pour de nouvelles réalisations (lire p. 17) et nous avons maintenu la gratuité de l'accueil sur le temps périscolaire malgré la baisse de nos dotations.

En 2016, nous mettrons en œuvre les priorités choisies au travers du contrat territorial signé avec le département, soit les travaux relatifs au raccordement du réseau d'eau potable au bassin des Mazes, et ceux relatifs aux assainissements, à la mise en sécurité des bâtiments publics. La première tranche des travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux devra être achevée en fin d'année et les travaux relatifs à la remise en état des toitures de nos écoles devront commencer cette année.

Nous savons que certains d'entre vous demanderont plus, nous savons aussi que parmi ceux qui paient des impôts, certains seront contents de constater que la commune a choisi de ne pas leur demander d'en payer encore plus. Les autres projets devront être faits avec d'autres sources de financement et, pourquoi pas, comme pour l'*orador*** avec de l'engagement et de la générosité.

En 2016, nous travaillerons aussi pour réussir à créer une commune nouvelle afin de trouver les moyens de mieux répondre à vos besoins et aussi de mieux organiser notre avenir. Nous travaillerons aussi avec la future communauté de communes dont le siège sera probablement, comme nous le souhaitons, à Florac.

En vous souhaitant bonne lecture de la suite de ce bulletin, bonne année et bonne santé à tous.

* Jacques Prévert

** Oratoire, forum, lieu de parole, à prononcer oradou ou oradour

JEAN HANNART AU NOM DU CONSEIL MUNICIPAL



BONNE ANNÉE 2016 !

sommaire

| | |
|---|-------|
| Éditorial | p. 2 |
| Comptes-rendus des conseils municipaux | p. 3 |
| Le Jour de la nuit, qu'es aquò ? | p. 9 |
| Stars du terroir : Michel André, le distillateur avisé | p. 10 |
| Recensement 2016 : à vous de jouer ! | p. 13 |
| Lettre ouverte : « Pourquoi nous souhaitons conserver l'école de Gabriac » | p. 14 |
| Programme Leader Causses Cévennes : à vos projets ! | p. 15 |
| Demain Sans Faute : du réseau pro au coworking pour tous | p. 15 |
| Totem'Mobile : se bouger pour la mobilité | p. 16 |
| Réalisations et chantiers 2015 | p. 17 |
| Mais que fait Victor Hugo dans la Cuisinasse ? | p. 18 |
| Infos pratiques, état civil | p. 20 |

COMPTES-RENDUS

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2015

Présents : Jean Hannart, Hélène Bruneteau, Joani Gastou, Cécile Hugon, Julien Lespine, Christophe Maurin

Absents excusés : Vincent Delory, Michel Thyard, Francis Bruc, Bruno Mark, Patrick Roux

Procurations : 0

Secrétaire de séance : Cécile Hugon

II. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE SÉANCE

Le procès-verbal de la séance du 22 juin 2015 est approuvé à 2 abstentions, 4 pour.

Le procès-verbal de la séance du 12 mai 2015 est approuvé à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 27 mars 2015 est approuvé à 2 abstentions, 4 pour.

Le procès-verbal de la séance du 3 avril 2015 est approuvé à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 6 février 2015 est approuvé à 2 abstentions, 4 pour.

I. Informations

- Bulletin municipal : il est en bonne voie de réalisation, les comptes rendus approuvés pourront être publiés ; différents articles sont déjà rédigés : OTI, charte forestière, habitat et développement.

- Fête du 13 juillet : organisation d'un repas partagé avec apéritif offert par la mairie.

II. DÉLIBÉRATIONS

- Travaux urgents « mur du Rond » : afin de permettre le financement des travaux sur la jonction ruisseau de Dinerose et le Gardon, il est nécessaire de prendre une délibération modificative sur le budget général.

- 6400,80 € enlevés sur le programme de rénovation des toitures

+ 6400,80 € affectés aux travaux de prévention des risques inondations

Par ailleurs, il est envisagé de rechercher et obtenir les subventions aussi hautes que possible.

Délibération votée à l'unanimité.

- Réseaux humides rive droite : le département s'est engagé sur un financement de 4261 €/17045,28 €. Le conseil demande la mise en œuvre des travaux (enfouissement des réseaux secs et humides, réfection de la voirie et de l'éclairage public) et autorise le maire à signer les devis.

Lozère Ingénierie s'occupera de la coordination du chantier.

Délibération votée à l'unanimité.

- Schéma directeur assainissements : l'entreprise Entech Ingénieur Conseil a été retenue, sa mission consiste à exécuter les études définies par la commission d'appel d'offre pour un montant de 49273,50 €.

Par délibération votée à l'unanimité, le maire est autorisé à signer conformément à la commission d'appel d'offre.

III. Questions diverses

- Suite à la demande de création de nouveaux compteurs, et afin d'éviter des disparités, il devient nécessaire d'établir un règlement de l'eau pour la commune, un modèle de texte existe mais il doit être travaillé

- Stationnement au Piboulio.

Compte tenu du maintien de la compétence « police » à la commune et à la demande de la communauté de communes, la délibération suivante est prise par 2 abstentions et 4 pour : « Le parking est réservé aux usagers de la salle des arts et des sports ».

L'ordre du jour étant épuisé la séance du conseil municipal est levée à 22h06.

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU 13 AOÛT 2015

Présents : Jean Hannart, Francis Bruc, Joani Gaston, Christophe Maurin

Le conseil étant extraordinaire et faisant suite au conseil du 10 août 2015 invalidé pour non-réalisation du quorum, ce conseil, conformément au CGCT, délibérera en absence du quorum.

Absents excusés : Hélène Bruneteau, Vincent Delory, Michel Thyard, Cécile Hugon, Julien Lespine, Bruno Mark, Patrick Roux

Procuration : Michel Thyard à Francis Bruc

Secrétaire de séance : Christophe Maurin

I. LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire rappelle les différents dossiers inscrits à l'ordre du jour et précise que pour plus de compréhension des débats à venir il propose de commencer la séance par les

informations générales, ces dernières éclairant les délibérations à prendre.

II. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Christophe Maurin

III. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1/Travaux en cours

• Schéma directeur des assainissements : des capteurs de mesure ont été posés semaine 32, une autre tranche de mesure est prévue après le 19 septembre de façon à analyser les conséquences de la pluie sur la charge de nos réseaux.

• Raccordement des Mazes : quelques modifications sont à prévoir sur l'avant-projet.

• Des relevés topographiques seront effectués dès que nous aurons les accords des financeurs (voir contrats territoriaux, région et agence de l'eau).

• Débroussaillage : une convention a été établie avec la

COMPTES-RENDUS

commune de Saint-Martin-de-Lansuscle de sorte que le débroussaillage puisse être réalisé sur Sainte-Croix-VF, Moissac-VF et Saint-Martin-de-Lansuscle à moindre coût ; Francis Bruc sera en charge du suivi du dossier et du contrôle des coûts.

2/PEDT (plan éducatif territorial)

Des adaptations sont en cours de façon à ce que la pause méridienne de 1 h 30 (temps de repas) soit conforme aux textes en vigueur.

3/Ouverture du Piboulio

Pour le moment, l'ouverture dépend du passage de la commission sécurité.

4/Règlement de l'eau

Un règlement est en cours d'élaboration, il devra permettre de répartir équitablement les coûts d'entretien et de restructuration de nos réseaux.

5/Modification des procédures d'évaluation des agents

Après proposition du centre de gestion pour mettre en place des méthodes de suivi et d'évaluations des agents de la commune, des entretiens annuels seront mis en place.

IV. QUESTIONS DIVERSES

Internet : le site de la commune est désormais opérationnel.

La commission communication est invitée à faire des propositions pour la gestion du site.

<http://sainte-croix-vallee-francaise.fr>

V. DÉLIBÉRATIONS

1/Temps de travail adjoint technique territorial 2^e classe

intervenant sur les écoles

Le maire expose au conseil municipal le besoin de modification de la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'agent technique permanent intervenant dans les écoles à temps non complet (27 h), afin de mettre en place les nouveaux rythmes scolaires.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter le temps de travail de l'agent à 30 h hebdomadaires.

2/Convention adhésion CDG pour archivage

Le maire présente la proposition du CDG 48 d'une convention d'adhésion de mise à disposition d'un archiviste. L'intervention se déroulera en plusieurs étapes.

Le conseil municipal, après délibération unanime, approuve cette convention pour que l'archivage en mairie soit fait dans les meilleurs délais.

3/Signature convention PNC

Le maire présente la convention concernant la mise en œuvre opérationnelle des objectifs et des orientations de la charte du PNC. Cette convention est approuvée à l'unanimité.

4/Délibération modificative du budget voirie

Le maire présente au conseil municipal le besoin de réajuster les crédits pour la voirie au budget 2015, le conseil municipal, après délibération, approuve à l'unanimité.

5/Délibération modificative du budget emprunts

Le maire présente au conseil municipal le besoin de réajuster les crédits d'emprunt pour le budget 2015, le conseil municipal, après délibération, approuve à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 22h30.

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2015

Présents : Jean Hannart, Vincent Delory, Michel Thyraud, Francis Bruc, Cécile Hugon, Julien Lespine, Bruno Mark, Patrick Roux

Absents excusés : Hélène Bruneteau, Joani Gastou, Christophe Maurin

Procurations : 3 ; Hélène Bruneteau à Cécile Hugon, Christophe Maurin à Vincent Delory et Joani Gastou à Julien Lespine

Secrétaire de séance : Michel Thyraud

I. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Michel Thyraud

II. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE SÉANCE

Le procès-verbal de la séance du 13 août 2015 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

A) Informations

1/Compte-rendu commission travaux

Monsieur le maire réitère l'ensemble des travaux à venir avec, *in fine*, les financements qui s'y réfèrent.

À ce titre, sont mises en avant les suites données, ou à donner, concernant les intempéries de 2014 et 2015.

Il appartient donc à chaque élu en charge de ces différentes opérations de bien vouloir faire diligence afin que tous ces

investissements budgétés soient engagés rapidement.

2/Situation sanitaire d'usage de l'eau destinée à la consommation humaine

Monsieur le maire récapitule les différentes alertes sanitaires qui ont émaillé, cette année encore, les réseaux de distribution d'eau de la commune (Sainte-Croix et Ségalières).

Ainsi, malgré nos efforts, les intempéries des 12 et 13 septembre ont généré de nouveaux paramètres microbiologiques qui dépassent les limites de qualité de l'eau distribuée (prélèvement de l'ARS en date du 14/09/2015).

C'est pourquoi Monsieur le maire nous informe qu'il a signé un arrêté portant restriction d'usage temporaire pour l'eau destinée à la consommation humaine et en fait lecture à l'assemblée présente (dont copie annexée au PV).

3/État des lieux loi « Notre » et commune nouvelle

Monsieur le maire fait état de l'avancement de la future mise en application de la loi précitée, en particulier pour les EPCI en zone montagne et du rattachement, à terme, de notre communauté de communes à une structure permettant d'atteindre le seuil minimal de 6000 habitants (Collet-de-Dèze ou Florac). Sur ce futur rattachement, la majorité des élus présents souhaitent très fortement l'option Florac.

COMPTES-RENDUS

En ce qui concerne la création d'une commune nouvelle, là encore, les élus présents aspirent à ce que le périmètre de cette dernière soit le même que celui de la communauté de communes actuelle et appellent de leurs vœux à ce que toutes les communes voisines partagent cette vision.

4/Inaugurations du pont couvert et du Piboulis :

Il est rappelé, qu'en concertation avec la communauté de communes, les inaugurations de ces deux investissements structurants auront lieu le 3 octobre .

5/Jour de la nuit, 10 octobre :

Monsieur le maire souhaite que la commune participe à cette journée en association avec le Parc national. À ce titre, Michel Thyraud représentera le maire et les élus à cette soirée pédagogique (projection d'un film documentaire commentée et promenade nocturne pour mieux découvrir les merveilles de la nuit « faune et connaissance du ciel et des astres »).

B)Questions diverses

Monsieur le maire fait état de la construction récente d'un site Internet (réalisé à titre gratuit par un administré) et présente cet outil aux élus présents. Ce dernier est évolutif et il est demandé à chacun de bien vouloir faire part de toute suggestion qui permettrait de parfaire ce site attendu par beaucoup d'habitants.

À ce titre, se pose la question d'un outil participatif (interactif) ? Cette question fait débat et nécessitera donc une décision ultérieure. C'est pourquoi Monsieur le maire demande à la commission communication de se réunir pour préparer ces décisions.

En attendant, il est proposé une campagne d'affichage + e-mails pour informer les habitants de l'existence de ce site.

C)Calendrier réunions

Les prochaines réunions du conseil municipal sont programmées le 3 novembre à 20 h.

D)Délibérations

• Programmation accessibilité «DE 2015 1B» : Un agenda de programmation pour les travaux de mise en accessibilité des bâtiments est proposé conformément aux obligations réglementaires. Cet agenda est approuvé à l'unanimité.

• Local de l'OTI «DE 2015 8B» : Pour faire face au besoin de l'office du tourisme intercommunal, le maire propose de signer un bail locatif avec un propriétaire privé et de mettre à disposition une partie de ce local pour l'OTI, cette proposition est acceptée à l'unanimité.

• Contrat territorial «DE 2015 2B» : Suite aux négociations avec les instances départementales pour la programmation des travaux jusque fin 2017 et, compte tenu du respect des choix prioritaires de la commune, le maire demande l'autorisation de signer ce contrat. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

• TAFTA «DE 2015 3B» : Le maire expose ce projet de négociation internationale et demande au conseil de se prononcer contre la méthode de négociation et contre les conséquences à venir sur notre agriculture. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

• Indemnité du trésorier «DE 2015 4B» : À l'unanimité, les conseillers acceptent d'accorder une indemnité de 100 % au trésorier afin de pouvoir bénéficier de ses conseils.

• Convention MAD des biens et répartition des charges de Trait d'union «DE 2015 5B» : le maire demande l'approbation de la nouvelle convention qui nous lie à Trait d'union. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

• DM fonds de concours SDEE : Pour les travaux d'enfouissement «rive droite» un fond de concours est demandé par le SDEE soit, pour les travaux de génie civil : 5039,85 € et, pour l'enfouissement 2281,95 €. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2015

Présents : Jean Hannart, Vincent Delory, Hélène Bruneteau, Michel Thyraud, Cécile Hugon, Bruno Mark, Patrick Roux

Procuration : Francis Bruc à Michel Thyraud

Secrétaire de séance : Vincent Delory

II. INFORMATIONS

2.1. Avancement dossier PLUI et réunion du 5 novembre à 14h30

Suite au conseil communautaire du 2/11/2015, le maire présente la réflexion engagée par la communauté de communes à propos du PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal), une réunion est prévue avec la chargée de développement de la communauté de communes le 5 novembre à 14h30. Avant de se prononcer favorablement sur la suite à donner à cette démarche importante pour l'avenir du territoire, les élus souhaitent dans un premier temps avoir des informations par l'agent de développement en charge de ce projet sur les enjeux du PLUI ainsi que savoir ce qui est fait par les autres communautés de communes avec lesquelles nous sommes susceptibles de fusionner

conformément à la loi NOTRE.

2.2. Compte-rendu des négociations des contrats territoriaux

Les priorités du conseil municipal devraient être prises en compte, à savoir :

- 1/ raccordement des Mazes,
- 2/ schéma directeur des assainissements,
- 3/ remise en état des toitures des bâtiments publics,
- 4/ mise en sécurité électrique des bâtiments publics.

La signature du contrat est prévue pour la mi-décembre.

2.3. Information CCAS sur les difficultés relatives aux investissements

Les programmes d'investissements du CCAS ne sont pas réalisables sur des espaces fonciers dont le CCAS n'est pas propriétaire, en conséquence de quoi, nous ne pouvons régler la facture de l'association TOU que sur le budget général.

Par ailleurs, nous ne pouvons pas prévoir d'investir avec la trésorerie disponible sur l'espace de jeux pour les enfants.

Aussi, Monsieur le maire propose de réfléchir sur une éventuelle

COMPTES-RENDUS

dissolution du CCAS, étant entendu que l'avis d'un comité à constituer (ex-membres du CCAS) sera préalable à toute délibération en conseil municipal afin de préserver le caractère social des investissements et fonctionnement à venir.

2.4. Obligations réglementaires : mesures du radon

L'ARS (Agence régionale de santé) demande à ce que l'on engage les mesures de contrôle obligatoire des bâtiments publics sur l'éventuelle présence de gaz radon (gaz radioactif). En effet, les dernières mesures datent de 2001 (obligation de faire ces mesures tous les dix ans). La commune de Gabriac nous propose, pour tenter de réduire les coûts correspondants, de regrouper nos devis et commandes.

2.5. Compte-rendu Jour de la nuit et suite

Suite au succès rencontré par le Jour de la nuit, un article sera proposé dans le prochain bulletin municipal et un groupe de réflexion est appelé à se constituer pour agir sur la pollution lumineuse. Il est souhaité que les éclairages de Noël tiennent compte de cette problématique, pour information le maire informe que le parc national des Cévennes a réussi à passer une convention avec la ville d'Alès sur ce sujet.

2.6. Préparation du bulletin municipal

Le prochain bulletin municipal est prévu courant janvier, chacun est donc appelé à prendre ses dispositions dès maintenant de sorte que le bulletin ne sorte pas trop tard. Le site Internet de la commune (nouvellement ouvert) devrait pouvoir faciliter la distribution aux habitants équipés d'Internet. Rappel est fait sur les comptes-rendus de conseil en retard qui devront tous être approuvés au prochain conseil de décembre.

III. DÉLIBÉRATIONS

3.1. Fusions Intercommunalités

Les élus sont appelés à se prononcer sur le périmètre de la future intercommunalité proposé par le préfet.

À l'unanimité, les élus se prononcent contre la carte proposée et souhaitent que le territoire actuel de l'ATCC devienne celui de la future intercommunalité avec Florac pour centre.

3.2. Commune nouvelle

À l'unanimité, les élus se prononcent favorablement à la création d'une commune nouvelle la plus proche possible de ce qui constitue aujourd'hui la communauté de communes de la Cévenne des hauts gards.

Cette commune nouvelle devra tendre, au minimum, vers le regroupement de 1 000 habitants.

3.3. Agenda accessibilité

L'agenda d'accessibilité proposé par la commune a été refusé pour une période de 6 ans, il convient donc de refaire un agenda pour une période de 3 ans (investissement à raison de 20 000 € par an en moyenne), cette proposition est acceptée à l'unanimité.

3.4. Mise à disposition terrain «Piboulio»

La compétence culture étant communautaire, le maire propose de céder le terrain sur lequel est construit le Piboulio à la communauté de communes, cette proposition est acceptée à l'unanimité.

3.5. Intempéries 2014

Le maire demande aux élus l'autorisation de signer les devis

de TPCR pour les réparations de voirie suite aux intempéries 2014, cette proposition est acceptée à l'unanimité.

3.6. Intempéries 2015

Le maire demande aux élus l'autorisation de demander les subventions aussi hautes que possible aux services de l'État, la région et le département pour les réparations de voirie suite aux intempéries 2015. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

3.7. CCAS

Suite aux explications dans la première partie du conseil, le maire demande les délibérations modificatives du budget principal qui permettront de régler les factures de la commune en prenant 900 € sur le programme toiture et en les inscrivant sur une ligne de programme relative à l'aménagement du Rond.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

3.8. OTI

La commune n'ayant pas la compétence pour mettre à disposition des locaux pour l'OTI, il est proposé de mettre les locaux à disposition de la communauté de communes qui a la compétence touristique. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

3.9. Informatisation de la bibliothèque

Dans le cadre du projet d'informatisation de la bibliothèque, une subvention de 1 600,02 € soit 50 % du montant peut être accordée ; le plan de financement prévoit un coût final pour la commune de 847,60 €. Cette demande est accordée à l'unanimité.

3.10. Entretien annuel d'évaluation des agents de la fonction publique territoriale

Une procédure d'évaluation de nos agents communaux est proposée par le centre de gestion pour mener à bien les entretiens annuels d'évaluations, le maire propose que le conseil valide cette proposition. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

IV. QUESTIONS DIVERSES

4.1. Au sujet du cimetière

Le règlement du cimetière sera prochainement affiché, il ne reste plus beaucoup de places et nous aurons pour obligation de chercher une solution à inscrire dans le prochain budget.

4.2. Accueil des réfugiés

Le maire informe les élus que, suite aux décisions prises par le conseil concernant l'accueil des réfugiés, un accord oral a été pris avec Lozère Habitation pour réserver un logement aux HLM pour envisager l'accueil d'une famille.

4.3. Maison des services publics

Le maire informe l'assemblée que la commune s'est portée volontaire pour mettre en place une maison de services au public en lien avec la poste et les partenaires institutionnels.

4.4. Éclairage public pour les fêtes

Comme chaque année, il sera procédé aux décorations de Noël en tenant compte des remarques faites à l'occasion du Jour de la nuit.

V. AGENDAS

Le prochain conseil aura lieu le 10 décembre 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 22h45.

COMPTES-RENDUS

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2015

Présents : Jean Hannart, Vincent Delory, Michel Thyraud, Francis Bruc, Joani Gastou, Cécile Hugon, Julien Lespine, Bruno Mark, Christophe Maurin

Absents : Patrick Roux

Procuration : Hélène Bruneteau à Cécile Hugon

Secrétaire de séance : Cécile Hugon

Sur proposition de Monsieur le maire, une minute de silence précède l'ouverture de la séance afin d'honorer la mémoire des victimes des récents attentats de Paris.

I. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Cécile Hugon

II. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DES PRÉCÉDENTS COMPTES-RENDUS

Compte-rendu du 3/11/2015 : approuvé à l'unanimité

Compte-rendu du 13/08/2015 : 2 abstentions, 8 pour

A) Informations

- Organisation des élections régionales des 6 et 13 décembre : le tableau des présences est rempli en séance.
- Maison des services au public : il s'agit d'un dispositif que l'État propose en partenariat avec la CAF, Pôle emploi, les chambres consulaires et, éventuellement, la poste. L'objectif est d'accompagner les usagers dans leurs démarches administratives, notamment en utilisant l'informatique
- Travaux en cours et exécution avant la fin de l'année :
 - Pour les travaux de voirie rive droite, Lozère Ingénierie demande à différer les travaux compte tenu de la saison hivernale.
 - Pour les travaux du bâtiment de la poste, une demande de report de financement PED doit être demandée.
 - Pour le raccordement du réseau d'eau des Mazes (le projet sera financé avec la région, le département et l'Agence de l'eau). Il est nécessaire d'effectuer le relevé topographique du réseau et de demander l'autorisation à la DDT afin d'utiliser le tracé de la route départementale.
 - Il serait souhaitable que les travaux de mise en sécurité électrique du cabinet médical et de la boulangerie soient commencés.
 - Le schéma directeur de l'assainissement est en cours, les financements du département sont inscrits au contrat territorial.

Afin de suivre au plus près les projets en cours, la commission travaux se réunira dorénavant tous les deux mois. La prochaine aura lieu à 18 h avant le conseil municipal.

Joani Gastou est nommé responsable du suivi du projet « toitures des écoles » et de la rédaction du cahier des charges

- Mutuelle salariés : Michel Thyraud et Circé Gloneaux vont vérifier les besoins de nos employés avant de proposer des solutions.
- Compte-rendu de réunion du CCAS :

Point sur les HLM : plusieurs logements sont disponibles. À la demande de la commune, Lozère Habitations pourrait mettre un appartement à disposition pour des réfugiés. Une demande sera faite pour avoir les clefs et préparer l'accueil d'une famille. Le budget annexe du CCAS sera rattaché au budget principal de la commune.

• Point sur les restructurations territoriales en cours. L'avis de chaque collectivité sur la proposition (11 EPCI) doit remonter à la préfecture avant le 15 décembre. Sur les 28 communes devant se regrouper avec nous, selon ce schéma, une très grande majorité s'y oppose.

Le préfet statuera le 31 mars sur le nouveau découpage applicable au 01/01/2017.

B) Délibérations

• La communauté des communes demande le transfert de la compétence eau pour le village de vacance de SEVF afin de pouvoir facturer le service rendu.

La délibération pour ce transfert de compétence est adoptée à l'unanimité.

• Permis de construire : suite au refus de CU de Pierre et Marie Seve en raison du mitage territorial et afin de leur permettre l'obtention du permis de construire, une délibération est prise pour autoriser ce certificat d'urbanisme ; elle est votée à l'unanimité.

• Participation transports scolaires : conformément à la péréquation proposée par le département, les communes doivent participer au coût de transport scolaire des enfants domiciliés chez elle, soit 387 € par an et par élève, et donc 4257 € pour notre commune. Délibération acceptant cette participation est votée à l'unanimité.

• Accord négociation des contrats territoriaux. Pour la validation des contrats territoriaux, une délibération afin d'autoriser le maire à signer est demandée au conseil. Cette délibération est votée à l'unanimité.

• Recrutement agent recenseur : compte tenu de la nécessité de créer un emploi d'agent recenseur, le conseil municipal décide à l'unanimité la création d'un emploi vacataire allant de début janvier à fin février, rémunéré sur une base forfaitaire de 1027 € brut, plus 300 € de frais de déplacement plus 30 € de frais de formation obligatoire.

• Délibérations modificatives du budget eau : Agence de l'eau : 429,80 € pris sur entretien et réparation des biens. Prêts : 930,35 € pris sur le programme de pompage.

Délibération votée à l'unanimité.

• Vote du rapport de mutualisation à l'unanimité

• Acceptation pour la signature du devis de commande groupée pour la recherche obligatoire de Radon s'élevant à 624 €. Délibération votée à l'unanimité.

• TAP. Nécessité de demander la mise à disposition de Fanny Berder à la communauté de communes pour une durée quotidienne de 1 h 20 au tarif de 30 € de l'heure. Délibération votée à l'unanimité.

COMPTES-RENDUS

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DÉCEMBRE 2015

Présents : Jean Hannart, Vincent Delory, Hélène Bruneteau, Michel Thyraud, Francis Bruc, Joani Gastou, Cécile Hugon, Julien Lespine, Bruno Mark, Christophe Maurin, Patrick Roux. Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Secrétaire de séance : Francis Bruc

II. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE SÉANCE

Approbation des comptes-rendus des conseils municipaux du 24/09/2015 et du 26/11/2015 : votée à l'unanimité

A) INFORMATIONS

Compte-rendu commission travaux

- Enfouissement des réseaux rive droite : les travaux sont presque terminés, il faut enlever les poteaux EDF et Orange doit venir raccorder. Le goudronnage de la rue se fera au début du printemps à cause du gel.
- Travaux bâtiment de la poste : l'entreprise Gembois doit commencer sous peu les travaux d'isolation de la toiture.
- Escalier de la crèche pratiquement terminé. Il manque quelques joints à finir et à poser la rambarde.
- Travaux voirie : les chantiers de goudronnage sont terminés, ainsi que les chantiers liés aux intempéries de 2014.
- Programme assainissement : le dossier est bien engagé.
- Captage de la source des Mazes : une réunion est prévue le 17/12/2015 avec le cabinet Megret pour étudier un nouveau tracé qui suivrait la route départementale (voir la DDT).
- Mise aux normes des captages : le cabinet Fages fait l'étude.
- Route des Cambous : une demande est faite par les habitants pour une aire de croisement entre le chemin de la Borie et le haut du raidillon (parcelle B228).
- Pose d'un panneau « Défense de stationner » des deux côtés du chemin de la Borie haute jusqu'au Cambous.
- Travaux de toiture de l'école du Pont-Ravagers et de l'école de Sainte-Croix : le cahier des charges est en cours pour pouvoir lancer rapidement les appels d'offres.
- Mise aux normes du cabinet médical : l'entreprise Palmer a commencé les travaux.
- Étude pour réaliser un jardin d'enfants : plusieurs devis sont arrivés, il reste à déterminer le lieu.

Compte-rendu réunions CCAS

- Le repas des aînés est prévu le 12/01/2015. Repas préparé par le restaurant la Baraka. 90 personnes ont été recensées. Plus de 70 ans, repas offert. De 65 à 69 ans (participation de 10 € environ).
- Il est prévu de distribuer une cinquantaine de colis qui seront composés de produits locaux issus de nos producteurs fidèles du marché.
- Accord avec Lozère Habitat pour un appartement aux HLM afin de le rénover et de le meubler pour l'accueil d'une famille de réfugiés.

- Financer l'achat de jeux pour le jardin d'enfants.

Tous les membres du CCAS acceptent de clore les activités du CCAS et donc de fermer celui-ci. Le budget correspondant sera transféré au budget principal.

Bulletin municipal

Amener les articles à publier à la mairie pour la mise en page. Parution fin janvier. Michel Thyraud doit faire un document sur l'alambic de Sainte-Croix.

Présentation de l'APEC (et de sa renaissance) pour expliquer les opportunités locales que cet outil pourrait apporter à des habitants ayant des projets économiques, agricoles, etc.

Permanences en mairie, réorganisation des locaux de la mairie

Pendant l'absence de la secrétaire de mairie, du 24/12/2015 au 04/01/2016, un calendrier à été élaboré (affichage en mairie). Un réaménagement des locaux de la mairie est prévu pour faciliter le travail du personnel.

Élections régionales

Organisation des permanences et du dépouillement pour les élections du 13/12/2015.

Covoiturage et mobilité avec Totem Mobil

Association pour promouvoir le covoiturage en Lozère. Cette association sera présente sur le marché de Sainte-Croix dimanche 13/12/2015.

Éclairage public

De nouveaux éclairages ont été installés aux HLM et au cœur du village. Joani Gastou doit s'occuper de revoir le fonctionnement (temporisateurs...).

B) DÉLIBÉRATIONS

- Regroupement pédagogique : convention et répartition des frais, voté à l'unanimité.
- Caisse des écoles : contribution des communes du RP, voté à l'unanimité.
- Convention TAP, voté à l'unanimité.
- Avenir du Budget CCAS, voté à l'unanimité.
- Délibérations modificatives du budget, voté à l'unanimité.
- Quotas d'avancements de grade 2016, voté à l'unanimité.
- Voirie/déneigement : un devis à été demandé au garage Pantel de Florac.
- Cession de la parcelle 506 à la communauté de communes pour un euro symbolique.
Vote : 10 voix pour, 1 contre.
Transfert du projet, voté à l'unanimité
- DFCI des Fares : la DDT demande une servitude de passage sur les parcelles privées pour engager les travaux, voté à l'unanimité.

IV. AGENDA

Calendrier des réunions des commissions et conseils : commissions finances mardi 12/01/2016. Prochain conseil municipal jeudi 21/01/2016.

Le Jour de la nuit, qu'es aquò ?

Sainte-Croix a pris part, le 10 octobre dernier, à l'opération de sensibilisation à la pollution lumineuse, à la protection de la biodiversité nocturne et du ciel étoilé. Éclairant !

Cette manifestation nationale existe depuis sept ans déjà et a pour but de nous faire redécouvrir la nuit, avec ses paysages, sa biodiversité et son ciel étoilé. C'est aussi l'occasion de sensibiliser le grand public à la protection de la faune nocturne et au ciel étoilé et de prendre conscience des conséquences quelquefois dramatiques de la pollution lumineuse pour de nombreuses espèces animales. D'année en année, l'engouement pour cette nuit a suscité partout en France un bon nombre de partenariats avec, *in fine*, une première série de mesures gouvernementales réglementant davantage l'éclairage public, commercial et/ou culturel (bâtiments remarquables, classés...).



La pollution lumineuse en France ©AVEX

sujet devait nous amener à devenir sérieusement des acteurs motivés pour préserver et/ou restaurer la biodiversité nocturne, mais aussi pour lutter contre les sources de gaspillage énergétique. Car il faut savoir que la France compte plus de 11 millions de points lumineux dont la consommation moyenne est de 160 watts, soit 12 % de la consommation d'électricité (56 TWH).

Extinction des feux !

Après les explications et les échanges qui ne manquèrent pas, changement de décors ! L'éclairage public ayant été éteint pour la cir-

constance, la cinquantaine de participants bénéficia alors d'une promenade pédestre balisée et sécurisée pour voir et entendre chauve-souris, hiboux et autres insectes de nuit. L'occasion d'expliquer les effets de la pollution lumineuse sur la végétation (germination, croissance, expansion des feuilles, développement des fruits et la sénescence) et d'apprendre, par exemple, que la végétation éclairée en permanence dégénère de façon précoce...

Dorénavant, les habitants de Sainte-Croix-Vallée-Française, surtout les jeunes présents ce soir-là, ne verront plus la nuit de la même manière et ont pris conscience des effets néfastes de la lumière artificielle sur notre santé et notre environnement. Mettons donc tout en œuvre au niveau local pour préserver nos beaux ciels étoilés et non pollués, dont ont profité les innombrables civilisations avant nous, et qui portent aujourd'hui l'espoir de l'humanité. Et au fait, en 2016, ce sera le 8 octobre. Venez nombreux !

MT

<http://www.jourdelanuit.fr>

Les grenouilles sur un terrain de foot

À Sainte-Croix-Vallée-Française, le 10 octobre 2015 fut le premier jour de cette nuit. L'engouement était au rendez-vous, c'est le moins que l'on puisse dire ! Les agents du Parc national animèrent cette soirée, après avoir sensibilisé, en lien avec le monde enseignant, les enfants des écoles. Ces mêmes enfants furent les meilleurs avocats auprès de leurs parents et voisins. Aussi, un public nombreux venu de tous les horizons se rassembla ce soir-là afin d'écouter les explications très pédagogiques des animateurs du parc. Le tout, entrecoupé d'anecdotes tout aussi inquiétantes que croustillantes (comme les conséquences de la lumière sur la reproduction des grenouilles sur les stades de foot éclairés...), donna à cette soirée un caractère ludique avec une ambiance festive, même si le

Ptérophore blanc
©DOMINIQUE AUBONNET.
Papillon ©DOMINIQUE
AUBONNET.
Daubenton vol sous
pont
© MUSEUM D'HISTOIRE
NATURELLE DE BOURGES



STARS DU TERROIR

Une rubrique pour découvrir notre terroir à travers les femmes et les hommes qui le font vivre

→ Dans le prolongement du magnifique travail collaboratif qui a associé de nombreux habitants (dont nos anciens) pour faire revivre, à travers un chemin de mémoire, le nombre important de commerçants et d'artisans en tous genres qui firent la renommée de notre village, il vous est proposé, à partir de ce bulletin municipal, d'apporter un petit coup

d'éclairage sur d'actuels habitants dont le métier et la passion font que Sainte-Croix-Vallée-Française n'est pas dans le déclin, comme certains le prétendent, mais plutôt une vallée qui regorge de MacGyver et de Géo Trouvetou. Le recyclage, la transformation, l'esprit créatif, les dons pour les arts et la musique, les savoirs en matière d'environnement, les métiers exercés, etc.,

augurent des lendemains qui devraient à nouveau faire briller de mille feux l'originalité de notre commune et donc notre capacité à préserver et améliorer ce petit coin de paradis cévenol. Cette rubrique respectera la parité. Pour l'inaugurer, nous parlerons d'un MacGyver que tous connaissent : Michel André de la Borie.



Michel André, le distillateur avisé

L'alambic à reflux de Michel André a plus de 80 ans de bons et loyaux services.

Artisan tout corps d'état à la retraite – mais toujours prêt à aider son prochain –, conducteur de car, horloger doué, sonneur de cor de chasse, bûcheron, jardinier et, bien sûr, chasseur et pêcheur, Michel André vit en une vie l'existence de plusieurs hommes. À ces multiples talents, il faut en ajouter un autre : Michel est distillateur !

Deux distillateurs en Lozère

Considérant qu'il n'y a plus que deux professionnels qui exercent cet art en Lozère

STARS DU TERROIR

Prochain portrait : une femme et son métier pour découvrir des éléments peu connus de notre terroir et pourtant si proches de notre quotidien.

(le second habite Ispagnac), il nous a semblé important de vous faire découvrir ou redécouvrir ce métier que l'on ne doit pas confondre avec un bouilleur de cru. Pour mémoire, le distillateur est une profession réglementée sous contrôle des services de l'État, dont le service des douanes notamment pour sceller l'alambic en fin de saison, c'est-à-dire fin janvier. Quant au bouilleur de cru, son statut est lié à celui de propriétaire récoltant qui peut, à ce titre, faire transformer ses fruits fermentés ou les produire.

Une pratique vieille comme le monde

La distillation est connue depuis les temps les plus reculés : des écrits remontants à 3500 ans avant Jésus-Christ parlent déjà des alambics. Durant des siècles, la distillation fut une prérogative seigneuriale ; mais, sous Napoléon 1^{er}, une législation plus précise accorda aux paysans le droit de distiller jusqu'à concurrence de 20 l d'alcool à 50°C par an et par famille avec transmission des privilèges à la descendance. Imaginez-vous la consommation d'alcool fort que cela représentait et les ravages occasionnés ! Anecdote historique et quelque peu sordide : nos poilus de 1914 étaient copieusement approvisionnés en vin et surtout en gnôle pour pouvoir tenir dans les tranchées et avoir le courage d'aller au feu. Heureusement, c'était autrefois... Autrefois, oui ! Mais cela continue encore aujourd'hui, pour d'autres raisons et dans d'autres buts...

« Faut reconnaître... C'est du brutal »

Les souvenirs des plus anciens parmi nous

sont ceux d'« effluves enivrants » de marcs et autres alcools que l'on goûtait presque bouillants à la sortie de l'alambic. Chacun y allait de son commentaire, c'était la fête au village et c'était l'occasion de rencontres rythmées par les tâches à effectuer au gré des saisons. Nous pensons aux années de dégustation collective lorsque l'on tuait le cochon, à la dissimulation sauvage des excédents de production (c'était une institution !), et à la peur du « Gabelou » et les jeux de cache-cache qui en découlaient... Et nous préférons taire les conséquences que la forte production d'alcools forts « de la brutale » a pu faire dans les rangs des hommes de la terre... Car à cette époque, il n'était pas rare qu'en hiver, après le pansage des bêtes, la soupe du matin se termine déjà par une forte dose de gnôle. Les répliques historiques de Michel Audiard dans *Les Tontons Flingueurs* résument assez bien l'atmosphère de ces temps pas si anciens. Il n'y avait pas que de la pomme...

Un art de vivre ancré dans la culture

Une boisson d'hommes donc, mais aussi un art de vivre profondément ancré dans nos terroirs cévenols. Et, n'en déplaisent à certains, cet art de vivre et ce besoin de faire distiller sont encore bien présents dans notre culture, même si aujourd'hui la distillation est soumise à une réglementation stricte et que beaucoup moins d'habitants sont attachés à cette pratique et que la dégustation de ce divin nectar est rare et raisonnable. Il faut savoir que la pratique de la distillerie artisanale est plus qu'un art. L'alambic de Michel, lui, n'est point « alambiqué » par des appareils de contrôle électronique et encore

STARS DU TERROIR

moins par l'électricité. Du bon bois (ni trop, ni trop peu...), une marmite, des tuyaux, de la vapeur, des serpentins, des correcteurs et, enfin, un tuyau par lequel sort le précieux liquide.

L'alambic, la cabane et la source

Il existe plusieurs types d'alambics : du plus simple, Pot Still, au plus sophistiqué, alambic à colonne à fractionnement (pour le whisky ou le rhum). Celui de Michel est « à reflux ». Cet alambic mériterait à lui seul plusieurs pages pour conter son histoire. En effet, cet appareil a été construit à Montpellier en 1932 par l'établissement Nogared. Acheté en 1933 par Adrien Chaptal, l'un des sept cafetiers du village, ce dernier l'a fait fonctionner tous les hivers jusqu'en 1964. Puis, de 1965 à 1966, Michel devient l'apprenti de M. Chaptal et enfin, en 1967, il accéda au titre de propriétaire et distillateur. À l'époque, l'alambic était abrité sous le presbytère (près du Petassou) dans une cabane en planches, car une source d'une

rare pureté coulait à cet endroit. C'est une machine rare et formidablement efficace. Elle peut faire des distillations multiples de liquides fermentés en une seule passe grâce à un appareil sophistiqué, le correcteur.

Les fruits d'un savoir-faire

En une seule fois (sans être obligé de raffiner, c'est-à-dire de redistiller pour enlever les impuretés), il obtient un alcool avec un pourcentage de pureté exceptionnelle par une nette séparation des « esters » qui composent l'alcool éthylique volatil qui donne un mauvais goût s'il est conservé. D'autres outils sont indispensables : les « pesons », ces densimètres qui permettent de mesurer la teneur exacte en alcool du distillat et enfin, l'essentiel, mais aussi le savoir-faire de Michel, celui qu'il a acquis en presque cinquante ans d'expérience, son œil avisé et son oreille sensible. Mais le meilleur distillateur – et Michel est un as en la matière... – ne pourra produire un alcool de qualité que si les fruits fermentés et pressés avant cuisson étaient bien mûrs et de qualité, sans pourriture et sans corps étranger. En effet, contrairement à ce que beaucoup pensent, des fruits pourris récoltés n'apportent qu'un goût pourri à l'alcool obtenu.

Distiller, c'est possible !

Nous arrivons au terme de la présentation du métier saisonnier (deux à trois mois par an) de Michel André, mais si vous souhaitez en connaître davantage sur l'originalité de cette pratique, n'hésitez pas à le contacter. Il se fera un plaisir de vous raconter ses distillations de châtaignes, de pommes, de raisins, de prunes, de mirabelles, de miel, etc., ainsi que ses aventures et mésaventures. Sachez enfin qu'il vous est possible encore aujourd'hui de faire distiller les fruits que vous produisez (la législation l'autorise en échange de quelques taxes...). **MT**



Alambic représenté sur un manuscrit médiéval

Recensement 2016 : c'est à vous de jouer !

Le recensement se déroule à Sainte-Croix-Vallée-Française du 21 janvier au 20 février 2016. Se faire recenser est un geste civique pour déterminer la population officielle de chaque commune. C'est simple, utile et sûr... et vous pouvez y répondre en ligne ! Voici les informations pour mieux comprendre et bien vous faire recenser. Le recensement, c'est utile à tous. Car des résultats du recensement de la population découlent la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Adapter les décisions aux besoins de la population

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations, leur public. En somme, le recensement permet de prendre des décisions adaptées aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

Recensement, mode d'emploi

Un agent recenseur recruté par la mairie se présentera chez vous, muni de sa carte officielle. Il vous remettra vos identifiants pour vous faire recenser en ligne, comme l'ont déjà fait 3,4 millions de

personnes. Rendez-vous alors sur le site www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur « Accéder au questionnaire en ligne ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent recenseur vous a remise lors de son passage. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider. Le recensement en ligne a permis d'économiser 31 tonnes de papier en 2015. On a tous à y gagner ! Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, l'agent recenseur vous remettra lors de son passage les questionnaires papier concernant votre logement et les personnes qui y résident. Remplissez-les lisiblement. Il peut vous aider si vous le souhaitez et viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques).

Vos informations personnelles protégées

Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel. Pour plus d'informations, consultez le site Internet : www.le-recensement-et-moi.fr.



LETTRE OUVERTE



« POURQUOI NOUS SOUHAITONS CONSERVER L'ÉCOLE DE GABRIAC »

C. Bisotto

« **L'effectif total du RPI se maintient** autour de 45 élèves depuis trois années. Alors, pourquoi fermer la classe de Gabriac puisqu'aucune baisse d'effectif n'est prévue ?

Pourquoi vouloir casser ce qui fonctionne très bien depuis plusieurs décennies ? La qualité d'enseignement sur le RPI n'est plus à démontrer. Nos enfants y ont toujours connu un enseignement de qualité. Nous sommes fiers de ce regroupement que beaucoup envient mais n'ont malheureusement pas pu imiter.

Le RPI a permis de laisser les écoles de nos hameaux ouvertes et d'apporter à ces derniers un peu plus de vie. Il a aidé à faire grandir nos enfants étape par étape, école par école, avec toute la symbolique que chacune possède. Changer d'école au bout de deux ou trois ans est important pour nos enfants issus d'un milieu rural plutôt isolé car cela les oblige à une adaptation régulière et à une ouverture sur les autres.

Fermer la classe de Gabriac, c'est enlever la souplesse dont

les enseignants bénéficiaient pour équilibrer leurs classes chaque année. La proposition de répartition de l'école maternelle nous semble aberrante. Certes, les avantages d'une classe à plusieurs niveaux ne sont plus à démontrer (meilleure autonomie des élèves, possibilité pour chacun d'avancer "à son rythme", etc.), mais de là à imposer à un enseignant quatre niveaux ! Quand on connaît la différence de rythme qui existe entre un élève de toute petite section et un de grande section ! Malgré tout son professionnalisme, comment l'enseignant pourra-t-il leur apporter un enseignement de qualité ? Et à quel prix ? De plus, les élèves qui commencent l'école à 2 ans resteront quatre années consécutives avec le même enseignant et dans la même salle de classe !

Gabriac, c'est l'école d'une plus grande autonomie, avec de nouvelles règles à suivre et plus de responsabilités pour les élèves. C'est, pour nos enfants, "l'école des grands". C'est une excellente

transition entre le cours élémentaire et le collège.

Si la classe de Gabriac est supprimée, les élèves qui sont actuellement en CM1 devront "redescendre" dans leur ancienne école. Symboliquement, cette régression ne sera pas valorisante.

Nous, parents d'élèves, tenons à protéger notre RPI et conserver toutes les écoles qui en font partie, même si celles-ci sont considérées comme "non rentables" car le bien-être de nos enseignants et de nos enfants prime avant tout. Les calculs comptables de l'Éducation nationale nous effraient car ils finissent par faire oublier à leurs auteurs que les chiffres correspondent à de l'humain.

La fermeture de l'école de Gabriac n'a, pour nous, ni sens ni justification. Nous nous opposons à ce que l'Éducation nationale profite du départ à la retraite de l'enseignante en poste à Gabriac pour fermer une classe, une école et un poste. »

LES PARENTS D'ÉLÈVES

Programme Leader Causses Cévennes : à vos projets !

→ Le programme Leader constitue un axe du programme de développement rural destiné à financer des projets pilotes à destination des zones rurales. Concrètement, des territoires (ici, l'association territoriale Causses Cévennes ; ailleurs, un Pays ou un Parc régional) élaborent une stratégie et un programme d'actions. Ils sont ensuite sélectionnés par un appel à projets régional. Les territoires retenus, organisés en groupes d'action locale (GAL), se voient allouer une enveloppe financière destinée à mettre en œuvre le programme d'actions : notre territoire bénéficie d'une enveloppe de 2 050 000 euros pour les cinq ans à venir, avec une enveloppe réservataire de plus de 700 000 euros qui sera allouée en fonction de notre consommation à mi-parcours.

Racines et ressources

« Des racines pour demain, des ressources pour un développement

durable » : telle est l'ambition du territoire portée par le GAL Causses Cévennes. Il s'agit de favoriser l'accueil de nouvelles populations et d'implanter des activités économiques sur le territoire. Le programme se décline autour de trois orientations majeures :

- Miser sur nos ressources locales comme levier de développement durable : qu'elles soient naturelles ou de l'ordre des savoir-faire, nos ressources locales sont nombreuses et diverses ! Ce premier axe doit permettre de soutenir des filières (le travail de la laine, l'artisanat d'art...) tout en créant de l'activité sur le territoire. Les entreprises seront aussi soutenues dans leurs projets d'investissement.

- Renforcer le tourisme en lien avec le patrimoine, les savoir-faire : le tourisme est un secteur clef pour notre économie. Afin d'être encore plus attractif, cet axe de travail prévoit de structurer davantage les acteurs touristiques

(positionnement commun, création de nouveaux produits...), mais aussi de permettre une montée en gamme des hébergements.

- Renforcer les conditions d'accueil et d'attractivité au service du vivre ensemble : notre territoire est grand et à faible densité, pour autant, la présence de services est indispensable pour notre qualité de vie ! Cet axe prévoit de réfléchir et d'expérimenter l'organisation de services sur le territoire, le financement d'équipements structurants et mutualisés (sportifs, culturels...).

Permanence le 25 février

D'ores et déjà, des permanences sont organisées sur les différentes communautés de communes. Sur les Hauts Gardons, la prochaine est programmée le 25 février prochain. Alors, que vous soyez une association, une entreprise ou une collectivité, n'hésitez pas à prendre rendez-vous au 04 66 45 26 38 ou leader@causses-cevennes.fr.

DEMAIN SANS FAUTE : DU RÉSEAU PRO AU COWORKING POUR TOUS

Association créée en 2008, Demain Sans Faute rassemble un réseau de télétravailleurs vivant en Cévennes (sud Lozère, nord du Gard). Travaillant autour de l'écrit, ils sont transcrip-teurs, correcteurs certifiés, rédacteurs, secrétaires de rédaction, maquettistes, etc. Un réseau professionnel qui permet de mutualiser certains besoins : la communication, un site Internet collaboratif et l'articulation avec d'autres réseaux. La mise en commun des connaissances et des compétences permet de s'adapter aux requêtes des clients et de pouvoir y répondre rapidement. Demain Sans Faute a ainsi relooké, illustré, mis en page et corrigé le bulletin municipal que vous avez entre les mains.

Échanges d'infos et travail collaboratif

Riche de cette expérience collaborative, Demain Sans Faute élargit son réseau lors de séances de coworking itinérant. Elle investit un lieu (salle de mairie, café, particuliers, associations ou entreprises). Ces rencontres proposent de partager ses savoirs, ses questionnements ou de rompre l'isolement du télétravailleur et de se former les uns les

autres. L'échange d'informations, de trucs et astuces en sont les maîtres mots. On y parle logiciels libres ou professionnels, communication, statuts, projets... L'occasion pour les créateurs, indépendants, télétravailleurs de tous

poils de se rencontrer et d'expérimenter de nouvelles formes de travail collaboratif. L'idée vous séduit ? Rendez-vous de lundi 7 mars à 9 h 30 au GIE Plante Infuse en Vallée française ! Est également prévue début juin, dans le cadre de la semaine du télétravail, une journée sur les lieux partagés et les usages numériques.

06 98 66 30 48 / contact@demainsansfaute.org
www.demainsansfaute.org, facebook.com/assodsf/





TOTEM'MOBILE SE BOUGER POUR LA MOBILITÉ

➔ L'association Voisine, en partenariat avec votre commune et la communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons, met en place le projet Totem'Mobile. Il vise à réfléchir sur vos déplacements et à mettre en place de nouvelles solutions de mobilité propre à votre territoire. Le Totem'Mobile est une démarche participative vous permettant d'exprimer votre vision de la mobilité et d'élaborer ensemble un plan d'actions concret à présenter aux élus. Pour en savoir plus sur le projet, rendez-vous sur : www.voisine48.fr.

Connaître vos déplacements...

Vous avez manqué le top départ ? Il vous reste jusqu'au 11 janvier pour réaliser la première étape, le diagnostic qui consiste à mieux connaître vos déplacements. À cette fin, nous vous invitons à répondre à notre enquête, mise en ligne sur voisine48.fr, rubrique «Bouger autrement ». Cela vous prendra moins de 10 minutes.

... pour échanger et agir !

C'est l'heure de la réunion publique et citoyenne ! Nous vous convions le 28 janvier 2016 à 18 h à Sainte-Croix-Vallée-Française (au Piboulis). Nous vous présenterons notre synthèse des entretiens réalisés en mairie et de l'enquête. Nous ouvrirons le débat sur vos problématiques et vos solutions de mobilité. Venez partager avec nous ce moment convivial d'échanges autour de la mobilité. La parole est à vous ! Profitez-en pour exprimer vos attentes et vos idées afin d'améliorer l'existant et le faire connaître.

À votre disposition

Lise, votre correspondante mobilité, se tient à votre disposition. Vous pouvez la contacter pour renseigner le questionnaire et pour toutes questions relatives au projet et à la réunion publique. Pour la

joindre : lise@voisine48.fr
ou 07 83 12 84 61. Le projet Totem'Mobile se fait pour vous et avec vous ! Nous nous réjouissons de vous rencontrer ou de vous revoir lors de la première réunion publique. L'équipe Voisine
1, bd Théophile Roussel
48000 Mende
04 66 31 96 26
contact@voisine48.fr
www.voisine48.fr



TRAVAUX



On attend toujours Orange, jamais pressé, pour l'enfouissement de ces lignes. Dans l'espoir que cela soit fait avant que l'on ne vire au rouge !

RÉALISATIONS ET CHANTIERS 2015

ASSAINISSEMENTS & EAU POTABLE

Le cabinet Gaxieu, assistant à la maîtrise d'ouvrage, nous a aidé à définir les études de programmation de nos travaux à venir, des capteurs de mesures ont été posés afin de valider le dimensionnement des stations d'épuration et d'évaluer le volume des « eaux parasites ».

Un appel d'offre a retenu le cabinet Megret pour engager les études et décrire les travaux à faire afin de raccorder les Mazes au bassin de la commune. Des études topographiques seront engagées début 2016 afin de définir le parcours des tuyauteries, écrire un cahier des charges et, enfin, retenir une entreprise pour faire les travaux.

VOIRIE

- Nous avons fait face aux urgences liées aux intempéries d'octobre 2014, soit les travaux de voirie sur le Pradet, Trabassac, La Pause, La Rouveyrette et Le Galteyres.
- Nous avons également fait des travaux de voirie à Segalierettes et à La Rouveyrette (programme départemental de voirie).
- Le débroussaillage a été effectué avec le

concours de la commune de Saint-Martin-de-Lansuscle pour un coût maîtrisé et dans le cadre d'une convention reconductible.

ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX

Rive droite, nous avons enfoui les réseaux secs, repris les assainissements et remis en état les éclairages publics. Les lignes Internet et téléphone sont prêtes à être enfouies, nous espérons qu'Orange sera en mesure d'intervenir avant le prochain changement de réglementation.

BÂTIMENTS & ESPACES COMMUNAUX

- Nous avons aménagé la crèche, la mairie et le Rond.
- Nous avons sécurisé l'installation électrique du cabinet médical.
- Nous avons équipé la mairie d'outils informatiques pour être en mesure de dématérialiser l'ensemble de nos actes administratifs et nous avons équipé l'office du tourisme intercommunal d'un accès sécurisé à Internet ouvert au public.

Mais que fait Victor Hugo dans la Cuisinasse ?

L'illustre homme de lettres est l'étrange invité de notre salle à tout faire. Hommage ? Coïncidence ? Jean Siol a mené l'enquête.

Qui n'a jamais vu, posé sur la corniche de la grande et belle cheminée, le petit buste de plâtre poussiéreux du grand écrivain humaniste, laïque et républicain ? De son regard profond mais bienveillant, il semble observer depuis longtemps tout ce qui se passe ici. Que la pièce accueille une classe de l'école, le conseil municipal, le bureau de vote lors des élections ou les mariages ; qu'elle s'anime lors de réunions publiques, de cours de musique ou d'activités physiques ; ou qu'elle abrite les coulisses le temps d'un spectacle... Tout se fait en sa présence. Même les frasques de quelques galopins venus y goûter, en cachette, l'excitant frisson du défendu...

Panthéon, médailles et brochures

Mais, au fait, que fait-il là ? Et depuis quand y est-il ? Pour le savoir, il faut remonter au début du xx^e siècle. Voici les informations trouvées à ce jour. Le 26 février 1902 marque la célébration au Panthéon du centenaire de la naissance de Victor Hugo. Extrait du compte rendu de la séance du 20 février 1902 de la chambre des députés : « *Afin de perpétuer le souvenir de cette journée, le gouvernement enverrait dans les facultés, dans les lycées, les collèges et les écoles primaires, des médailles à l'effigie du maître et une brochure où figureraient les poèmes récités au Panthéon.* » 30 000 francs sont affectés à la frappe des médailles et à l'impression des brochures. Cette décision est adoptée à l'unanimité, soit 486 voix pour et 0 contre !

Sur les deniers des enseignants ?

Dans son numéro 21 du 16 février 1902, le *Journal des Instituteurs* informe ses lecteurs de l'initiative des



L'œuvre originale du sculpteur Louis Ernest Barrias.

éditions Rouff de Paris. À l'occasion des cérémonies du centenaire en l'honneur de l'écrivain, celles-ci proposent aux enseignants de France et des colonies : les œuvres complètes de Victor Hugo (288 volumes) pour 72 francs*, avec possibilité de payer en plusieurs fois ; une bibliothèque murale offerte ; un moulage en plâtre, lui aussi offert, du buste de l'auteur réalisé par les Plâtriers de Paris d'après une œuvre originale du sculpteur Louis Ernest Barrias. C'est un de ceux-là qui est sur la cheminée de la cuisinasse. Sans doute que des enseignants ont acheté de leurs deniers cet ensemble mais, devant la hauteur du coût, il semble aussi probable que certaines municipalités aient décidé de l'offrir à leurs écoles, soit spontanément, soit pour répondre favorablement à la demande des instituteurs. Pour preuve, le buste est toujours exposé en bonne place dans de très nombreuses écoles de France. Comment celui-ci est-il arrivé à Sainte-Croix ? Pour l'instant, on ne le sait pas, et pas de trace des livres et du petit meuble. L'enquête continue.**

JEAN SIOL

* 72 francs correspondent, en 1902 à environ un mois de salaire d'un instituteur stagiaire.

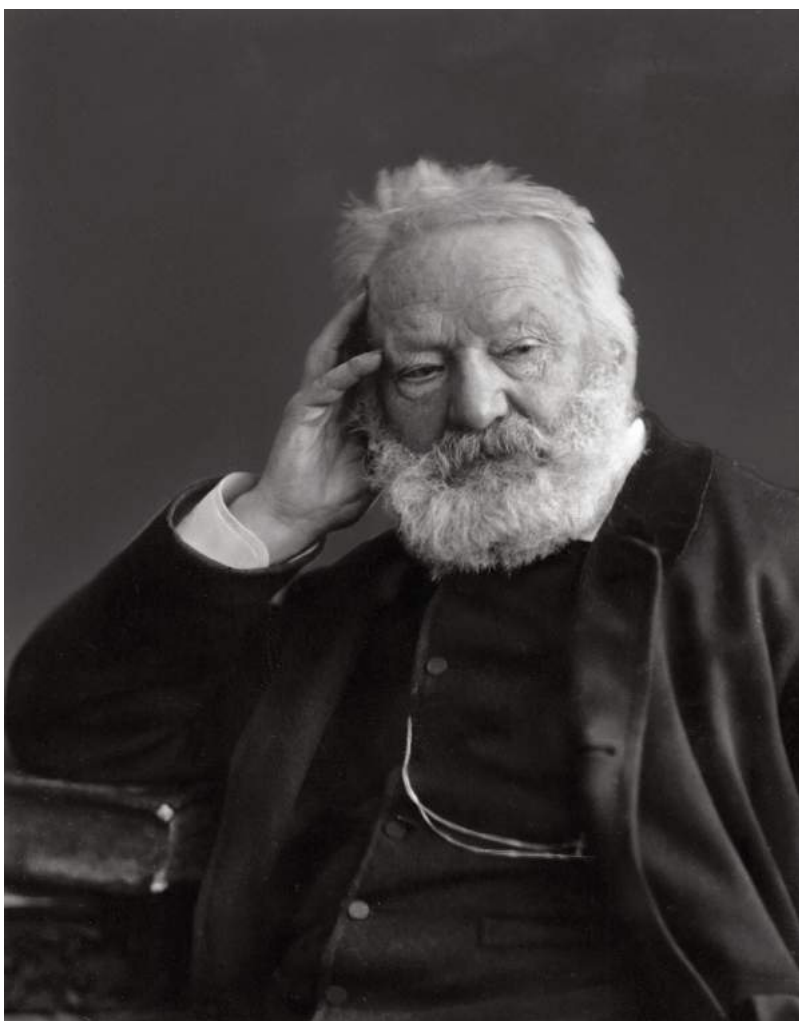
** Toutes les informations sont bienvenues.

VICTOR HUGO ET L'OBSCURANTISME

En octobre 1872, Hugo écrit pour son recueil *L'Année terrible*, le poème *Et voilà donc les jours tragiques revenus* (octobre II). Voici un extrait de ce poème (publié par *Le Canard Enchaîné* du 6 janvier 2016). Dans celui-ci, les « *forces noires* » sont les Prussiens qui ont battu et humilié la France à Sedan. Aujourd'hui, ce ne sont pas eux qui nous « *punissent* », mais ces vers sont terriblement d'actualité.

« Ils sont là, menaçant Paris. Ils le punissent.
De quoi ? D'être la France et d'être l'univers,
De briller au-dessus des gouffres entr'ouverts,
D'être un bras de géant tenant une poignée
De rayons, dont l'Europe est à jamais baignée ;
Ils punissent Paris d'être la liberté ;
Ils punissent Paris d'être cette cité
Où Danton gronde, où luit Molière, où rit Voltaire ;
Ils punissent Paris d'être âme de la terre,
D'être ce qui devient de plus en plus vivant,
Le grand flambeau profond que n'éteint aucun vent,
L'idée en feu perçant ce nuage, le nombre
Le croissant du progrès clair au fond du ciel sombre ;
Ils punissent Paris de dénoncer l'erreur,
D'être l'avertisseur et d'être l'éclaireur,
De montrer sous leur gloire affreuse un cimetière,
D'abolir l'échafaud, le trône, la frontière,
La borne, le combat, l'obstacle, le fossé,
Et d'être l'avenir quand ils sont le passé.
Et ce n'est pas leur faute ; ils sont les forces noires
Ils suivent dans la nuit toutes les sombres gloires,
[...] Ils combattent le droit, la lumière, l'amour. »

Victor Hugo



INFOS PRATIQUES

Mairie

Téléphone : 04 66 44 70 50
Fax : 04 66 44 72 62

Mail : sainte-croix-vf.mairie@wanadoo.fr

Ouverture du secrétariat de mairie

Lundi, mardi, mercredi et jeudi de 10 h à 12 h
Lundi et mardi de 16 h à 17 h 30

Vendredi, fermeture toute la journée

Personnel communal

Secrétaire de mairie : Circé Gloneaux
Agent technique : Jean-Luc Benoit
Agent technique : Frédéric Chauv
Cantinières : Maryse Arjaillès, Laurence Champetier
Aide maternelle : Jeanine Grasset
Agent technique : Annie Varéla Pinto
Éducateur de vie scolaire : Melodie Just

Communauté de communes

Téléphone : 04 66 45 90 29

Permanence téléphonique : lundi, mardi et jeudi de 9 h à 13 h et de 13 h 30 à 16 h

Ouverture au public : lundi de 9 h à 13 h ; mardi de 9 h à 13 h et de 13 h 30 à 16 h ; jeudi de 9 h à 13 h

Permanences en mairie

Assistante sociale : sur RDV au 04 66 49 95 04 (CMS)
Assurances : mercredi de 10 h à 12 h
Notaire : le 10 de chaque mois, sur RDV au 04 66 45 00 39

Bibliothèque

Vendredi de 14 h à 17 h
Dimanche de 11 h à 12 h

Association Trait d'union

Crèche Tournicoton

Téléphone : 04 66 47 31 06
assotraitdunion48@orange.fr
Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 18 h 30

Centre de loisirs Méli-mélo

Téléphone : 07 60 73 13 89
alsh.vf@laposte.net

Office de tourisme intercommunal

Téléphone : 04 66 45 01 14
Mail : contact@cevennes-gorges-du-tarn.com
Mi-saison : du 1^{er} au 28 juin et de septembre au 8 novembre, ouvert les mercredi, vendredi et samedi
Haute saison : du 29 juin au 30 août, ouvert les mercredi, samedi, dimanche matin
Ouvert les jours fériés le matin : 15 août
Bureaux fermés du 8 novembre au 1^{er} avril
Permanence sur rendez-vous pour les professionnels
Permanence téléphonique du lundi au vendredi

La Poste

Téléphone : 04 66 44 71 45
Ouverture du bureau du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30
Le samedi de 9 h à 12 h

Marché

Toute l'année le dimanche matin

Médecins

Docteur Armand : 04 66 44 71 19
Lundi, mardi, jeudi et vendredi matin
Sur rendez-vous les lundi et jeudi à partir de 17 h
Docteur Maréchal : 04 66 45 74 80

Infirmières

Agnès Monnier : 06 62 48 70 06
Nadia Rezkallah : 04 66 45 21 72
Joëlle Bouat : 04 66 45 92 48
Urgence : 15
Centre anti-poison : 04 91 75 25 25
Pompiers : 18
Gendarmerie : 04 66 45 05 01

Quoi de neuf

Téléphone : 04 66 45 17 17 / 06 58 82 96 37 / 06 52 90 89 76
Jeudi de 9 h 30 à 13 h et l'après-midi sur rendez-vous

AIRDIE

Téléphone : 04 66 32 98 54 / 06 07 53 36 80
Permanences sur rendez-vous les 25 août et 29 septembre

Le Pétassou

Mardi à partir de 16 h et dimanche de 9 h à 12 h

Déchetterie

Téléphone : 04 66 31 74 92
Ouverture : du 1^{er} novembre au 30 avril, mercredi de 14 h à 17 h et samedi de 9 h à 12 h 30 ;
du 1^{er} mai au 31 octobre, mercredi de 14 h à 18 h et samedi de 9 h à 12 h 30 et de 15 h à 17 h.

Taxi

SARL André Michel
Téléphone : 04 66 44 71 47 / 04 66 44 74 05 / 06 68 43 50 97

état civil

Décès

Hélène Saltet le 28 mars 2015
Louis Boyer le 2 avril 2015
Simone Buisson le 3 avril 2015
Julie Maurin le 21 mai 2015
Jean Kloos le 28 août 2015
Roland Choquet le 25 octobre 2015
Dominique Blondeau le 20 novembre 2015
Henri Cabanel le 2 décembre 2015
Pierre Breton le 26 décembre 2015

Naissance

Naëlia Gebleux née le 31 juillet 2015

Mariages

Etienne Galvez, Eva Laget le 25 juillet 2015
Olivier Calmeille, Andréa Franc le 24 décembre 2015

RÉALISATION, MAQUETTE & ÉDITION : Charlotte Baudry
pour Demain Sans Faute CORRECTION : Brigitte Balazuc &
Fanny Berder pour Demain Sans Faute